

des loteries nationales, les directeur, receveurs, contrôleurs et inspecteurs du domaine national et de l'enregistrement, les préposés aux recettes, les receveur et payeur du département, l'inspecteur général des contributions directes, les ingénieurs des ponts-et-chaussées, les directeur, receveurs et contrôleurs des postes; les tribunaux de paix assesseurs et greffiers, de commerce, correctionnel, civil et criminel, les officiers ministériels près ces tribunaux, et les employés attachés aux administrations et fonctions publiques, se réuniront aux administrations et autorités constituées de leur arrondissement, pour se rendre avec elles, accompagnés d'un détachement de la force armée, dans la grande salle de la maison commune, à neuf heures précises du matin.

## ART. III.

Le cortège réuni à l'administration centrale et autres autorités, partira à l'appel successif qui en sera fait, pour se rendre, accompagné de divers détachemens de la force armée, et au son de la musique militaire, dans le temple décadaire de l'administration municipale, division de l'ouest.

## ART. IV.

Au milieu du cortège seront portés en triomphe, sur des brancards décorés de peintures aux trois couleurs, les bustes de Brutus, Guillaume Tell, Sidney, Voltaire et Rousseau, avec un carton en forme de bannière, sur lequel seront écrits ces mots : *La loi punit de mort tout provocateur à la royauté.* Les bustes et bannières seront portés par des élèves de l'école vétérinaire et de l'école centrale : ces monumens seront accompagnés d'un arbre de la liberté, destiné à être planté en remplacement de celui qui existe sur la place du susdit temple décadaire.

## ART. V.

Le cortège arrivé dans le temple décadaire de la division de l'ouest, la cérémonie commencera par le chant de l'*Hymne à la patrie*, après lequel le président de l'administration centrale prononcera un discours, et ensuite le serment ordonné par la loi du 24 nivôse an 5, qui sera répété par tous les fonctionnaires présens, et signé de la manière prescrite par l'arrêté précité du